

# La Justice pénale

## - Les infractions -

- **Les crimes** : Infractions les plus graves punies de peines comprises entre 15 années de réclusions et la perpétuité. Ces infractions sont les meurtres, les viols, les attaques à main armées et les infractions commises en bande organisées (de type mafieux par exemple). Les crimes font obligatoirement l'objet d'une instruction préalable au Jugement qui se déroule devant le Cour d'Assises.
- **Les délits** : Infractions graves punissables, pour la plupart d'entre elles, de peines de prison n'excédant pas 10 années (*hors récidive*). Les délits peuvent faire l'objet d'une instructions préalable et sont jugés par le Tribunal correctionnel.
- **Les contraventions** : Infractions les moins graves nomenclaturées en 5 catégories, elles ne donnent jamais lieu à détention et sont jugées par le Tribunal de police (émanation pénale du Tribunal d'Instance).